

**Actes de violence dans les établissements
publics genevois d'enseignement
recensés dans SIGNA
Année scolaire 2009-2010**



**Dominique Gros
Hugo Baillon
Gabriel Charmillot**

Août 2010

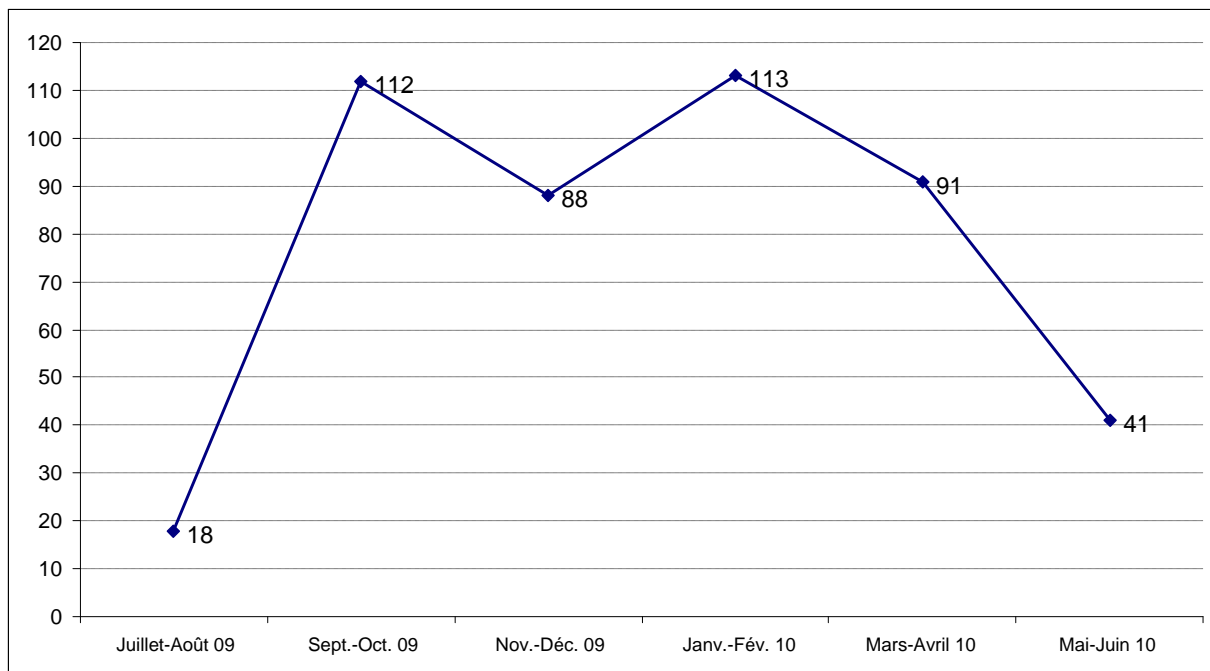
Actes de violence dans les établissements publics genevois d'enseignement recensés dans SIGNA, année scolaire 2009-2010

RÉSULTATS

Résultats globaux

Dans SIGNA ne sont recensés que les actes de violence d'une certaine gravité, c'est-à-dire ceux qui répondent à l'une de ces trois conditions : actes dont la qualification pénale est évidente, actes faisant l'objet d'un signalement à la police, à la justice ou à un service de l'Office de la jeunesse, actes ayant eu un fort retentissement dans l'établissement d'enseignement. Pour l'ensemble des établissements publics d'enseignement des niveaux primaire, secondaire I et secondaire II, 463 actes ont été enregistrés dans SIGNA pour l'année scolaire 2009-2010. Il y a évidemment très peu d'actes enregistrés en juillet et août, pendant les vacances, puisque les établissements sont fermés (mais leurs abords et équipements extérieurs restent dans la plupart des cas accessibles). Durant l'année scolaire 2009-2010 proprement dite, nous observons que le nombre des actes de violence recensés a connu deux pics, le premier en début d'année scolaire juste après la rentrée des classes (période septembre-octobre 2009), le second après les vacances de Noël (période janvier-février 2010) (Graphique 1).

Graphique 1 : Nombre d'actes recensés par période (année scolaire 2009-2010)



Les atteintes à autrui constituent près des deux tiers des signalements, les atteintes aux biens en représentant quant à elles un peu plus d'un cinquième (*Tableau 1*)¹.

Tableau 1 : Fréquences par catégories d'atteintes

Catégories	Nombre	Pourcentage
Atteintes à autrui	291	62.9
Atteintes aux biens	98	21.2
Atteintes à la sécurité	48	10.4
Autres faits	26	5.5
Total	463	100.0

Les atteintes à autrui sont principalement des violences physiques sans arme (124 cas) et des insultes graves (87 cas) qui, à elles seules, représentent près de la moitié (45.6%) du total des faits enregistrés, toutes atteintes confondues (*Tableau 2*). Les autres formes d'atteintes à autrui recensées – menaces graves, racket ou extorsion de fonds, bizutage, violences physiques avec arme, violences physiques à caractère sexuel – sont nettement moins fréquentes. Les atteintes aux biens concernent surtout des dommages au matériel et aux locaux (44 cas) et des vols ou tentatives de vol (39 cas), dans une moindre mesure des tags et des dommages aux biens personnels (respectivement 8 et 7 cas signalés). Enfin, les atteintes à la sécurité se concrétisent principalement par des tentatives d'incendie ou des incendies (16 cas) et par des intrusions de personnes étrangères aux établissements (15 cas).

Tableau 2 : Fréquences par actes

Actes	Nombre total (%)	
Violences physiques sans arme	124	(26.8)
Insultes graves	87	(18.8)
Dommages au matériel ou aux locaux	44	(9.5)
Menaces graves	42	(9.1)
Tentative de vol ou vol	39	(8.4)
Racket ou tentative, extorsion de fonds	19	(4.1)
Tentative d'incendie ou incendie	16	(3.5)
Trafic de produits psychotropes	16	(3.5)
Intrusion de personnes étrangères à l'établissement	15	(3.2)
Jet de pierres ou projectiles	10	(2.2)
Bizutage	8	(1.7)
Tags	8	(1.7)
Violences physiques avec arme	7	(1.5)
Dommages aux biens personnels	7	(1.5)
Autres faits graves	7	(1.5)
Port d'arme	6	(1.3)
Violences physiques à caractère sexuel	4	(0.9)
Tentative de suicide ou suicide	2	(0.4)
Fausse alarme	1	(0.2)
Trafics divers	1	(0.2)
Total	463	(100.0)

¹ Contenu des quatre catégories :

- *Atteintes à autrui* : bizutage ; insultes graves ; menaces graves ; racket ou tentative de racket, extorsion de fonds ; violences physiques à caractère sexuel ; violences physiques avec arme ou arme par destination ; violences physiques sans arme.

- *Atteintes à la sécurité* : fausse alarme (incendie, bombe) ; intrusion de personnes étrangères à l'établissement ; jet de pierres ou autres projectiles ; port d'arme ; tentative d'incendie ou incendie.

- *Atteintes aux biens* : dommages au matériel ou aux locaux ; dommages aux biens personnels ; tags ; tentative de vol ou vol.

- *Autres faits* : tentative de suicide ou suicide ; trafic de produits psychotropes ; trafics divers ; autres faits graves.

Pour donner une meilleure idée de la signification de cet ensemble d'actes recensés, il est possible de le traduire en un taux d'exposition des élèves (t_e)², c'est-à-dire en une probabilité théorique pour 1000 élèves de l'enseignement public genevois d'avoir été exposés durant l'année scolaire à un des actes de violence faisant l'objet du recensement. Pour ce faire, il convient de rapporter le nombre d'actes enregistrés pendant une année scolaire (n_s) au nombre d'élèves (n_e) fréquentant les établissements des trois niveaux d'enseignement qui participent au relevé³ :

$$t_e = n_s / n_e \rightarrow 463 / 66'937 = 6.9 \text{ ‰}$$

Autrement dit, entre le 1^{er} juillet 2009 et le 31 juin 2010, dans l'ensemble des établissements de l'enseignement primaire, des collèges du Cycle d'orientation et des établissements de l'enseignement secondaire II, théoriquement, un élève avait 7 chances sur 1000 d'être exposé à un acte de violence.

Les auteurs des faits de violence en milieu scolaire sont d'abord des élèves (presque les deux tiers des cas leur sont attribuables), mais plus d'un acte sur dix a été commis par des personnes extérieures à l'établissement et pour 17.5% des actes recensés l'auteur n'est pas connu (*Tableau 3*). Les auteurs d'actes de violence sont très majoritairement de sexe masculin (65.9%), dans 14.2% de sexe féminin, les autres cas n'étant pas renseignés (19.9%).

Tableau 3 : Fréquences par catégories d'auteurs des actes

Catégorie d'auteurs	Nombre	Pourcentage
Élèves	301	65.0
Inconnu	81	17.5
Personnes extérieures	61	13.2
Famille d'élève	18	3.9
Personnel scolaire	1	0.2
Autres	1	0.2
Total	463	100.0

Pour ce qui est des victimes, lorsqu'il s'agit de personnes ce sont d'abord des élèves, mais aussi, dans près d'un cas sur trois, des membres du personnel scolaire (enseignant-e-s, personnel administratif et technique, direction, etc.) comme le montre le *Tableau 4*. Les victimes sont un peu plus souvent de genre masculin (43.6%) que féminin (30.5%) ; pour le reste l'information manque ou n'est pas pertinente (cas de dommages aux locaux p. ex.).

Tableau 4 : Fréquences par catégories de victimes des actes

Catégorie de victimes	Nombre	Pourcentage
Élèves	189	40.9
Personnel scolaire	138	29.8
Sans objet	70	15.1
Inconnu	27	5.8
Personnes extérieures	19	4.1
Autres	15	3.2
Famille d'élève	5	1.1
Total	463	100.0

² Le taux d'exposition rapporte le nombre total d'actes signalés sur une année scolaire dans l'ensemble des établissements participant au nombre total d'élèves scolarisés dans le(s) niveau(x) d'enseignement au 31 décembre de l'année scolaire. Le taux est exprimé en ‰ (nombre théorique potentiel d'actes de violence pour 1000 élèves).

³ Établissements de l'enseignement enfantin et primaire (EP), du Cycle d'orientation (CO) et de l'enseignement secondaire postobligatoire (PO). Les formations tertiaires, les formations pour adultes, ainsi que les centres et institutions de l'enseignement spécialisé ne sont pas inclus.

En ce qui concerne les suites données aux actes recensés, 1.1% ont été signalés à la justice, 5.0% à un service de l'Office de la jeunesse et 33.7% à la police. Des plaintes ont été déposées par des établissements dans un cas sur cinq (20.7%), par des familles dans 14.7% des cas et par du personnel scolaire dans 11.7% des cas. Par ailleurs, 79.1% des actes donnent lieu à un suivi interne, principalement au niveau de l'établissement (73.9%), plus rarement à celui de la direction générale du niveau d'enseignement concerné (5.2%).

Résultats par niveau d'enseignement

La fréquence des actes recensés révèle qu'en 2009-2010, l'enseignement primaire et le Cycle d'orientation ont signalé des nombres d'événements presque identiques, alors que l'enseignement postobligatoire en a relevé un peu moins (*Tableau 5*).

Tableau 5 : Fréquences par niveau d'enseignement

<i>Niveau d'enseignement</i>	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>
Enseignement primaire (EP)	171	36.9
Cycle d'orientation (CO)	182	39.3
Enseignement postobligatoire (PO)	110	23.8
<i>Total</i>	<i>463</i>	<i>100.0</i>

Nous observons, dans les trois niveaux d'enseignement, une similitude quant à l'importance numérique des diverses catégories d'atteintes : les atteintes à autrui viennent en tête et représentent entre une moitié et les quatre cinquièmes des cas ; elles sont suivies par les atteintes aux biens dont l'importance varie fortement selon le niveau d'enseignement ; les atteintes à la sécurité varient elles aussi, alors que les autres faits sont plus rares (*Tableau 6*).

Tableau 6 : Distribution des actes par catégorie d'atteintes et par niveau d'enseignement

	<i>Atteintes à autrui</i>	<i>Atteintes aux biens</i>	<i>Atteintes à la sécurité</i>	<i>Autres faits</i>
EP N (%)	87 (50.9)	38 (22.2)	30 (17.5)	16 (9.4)
CO N (%)	146 (80.2)	17 (9.3)	14 (7.7)	5 (2.7)
PO N (%)	58 (52.7)	43 (39.1)	4 (3.6)	5 (4.5)

Au-delà de cette ressemblance structurelle, il y a tout de même des différences d'intensité (*Tableau 7*). Au Cycle d'orientation, les atteintes à autrui prédominent beaucoup plus nettement que dans les deux autres niveaux d'enseignement ; ce sont principalement des violences physiques sans arme, des insultes graves et des menaces graves. Dans l'enseignement secondaire II, les atteintes aux biens ont une importance plus marquée que dans l'enseignement primaire et surtout qu'au Cycle d'orientation ; elles concernent principalement des vols ou tentatives de vols et des dommages au matériel ou aux locaux.

Tableau 7 : Fréquences des actes par niveau d'enseignement

Actes	EP	CO	PO
Violences physiques sans arme	45	53	26
Insultes graves	13	55	19
Dommmages au matériel ou aux locaux	23	6	15
Menaces graves	16	21	5
Tentative de vol ou vol	5	10	24
Racket ou tentative, extorsion de fonds	2	12	5
Tentative d'incendie ou incendie	10	5	1
Trafic de produits psychotropes	14	0	2
Intrusion de personnes ext. à l'établissement	9	5	1
Jet de pierres ou projectiles	9	1	0
Tags	6	1	1
Bizutage	4	4	0
Violences physiques avec arme	4	1	2
Dommmages aux biens personnels	4	0	3
Autres faits graves	1	4	2
Port d'arme	1	3	2
Violences physiques à caract. sexuel	3	0	1
Tentative de suicide ou suicide	1	0	1
Fausse alarme	1	0	0
Trafics divers	0	1	0
Total	171	182	110

Enfin, certaines atteintes à la sécurité sont plus fréquentes dans l'enseignement primaire, notamment les tentatives d'incendie ou incendie, les intrusions de personnes externes à l'établissement et les jets de projectiles.

Les différences de population scolarisée (notamment en termes d'âge) et de contraintes institutionnelles entre les trois niveaux d'enseignement jouent vraisemblablement un rôle dans cette différenciation.

Pour ce qui est de l'identité des victimes des faits de violence scolaire, les élèves sont proportionnellement les plus nombreux dans les trois niveaux d'enseignement (enseignement primaire : 40.4% ; Cycle d'orientation : 41.8% ; enseignement postobligatoire : 40.0%). Pour ce qui est des victimes faisant partie du personnel de l'établissement, elles sont relativement plus nombreuses au Cycle d'orientation (41.7%) que dans l'enseignement secondaire II (29.9%) ou dans l'enseignement primaire (15.9%).

Dans les trois niveaux d'enseignement, il y a plus de victimes de genre masculin que de genre féminin.

Quant aux auteurs des actes, ce sont, dans tous les niveaux d'enseignement, surtout des élèves, seuls ou en groupe (51.4% au primaire, 86.8% au Cycle d'orientation et 50.0% au secondaire II). Lorsque les auteurs ne sont pas connus, cela concerne majoritairement des atteintes aux biens.

Comparaison entre les deux dernières années scolaires

Le nombre d'actes recensés en 2009-2010 s'avère stable par rapport à l'année 2008-2009 (Tableau 8).

Tableau 8 : Fréquences par niveau d'enseignement (années scolaires 2008-2009 et 2009-2010)

<i>Niveau d'enseignement</i>	<i>2008-2009</i>		<i>2009-2010</i>	
	<i>N</i>	<i>(%)</i>	<i>N</i>	<i>(%)</i>
Enseignement primaire	190	(40.3)	171	(36.9)
Cycle d'orientation	153	(32.5)	182	(39.3)
Enseignement postobligatoire	128	(27.2)	110	(23.8)
Total	471	(100.0)	463	(100.0)

La comparaison des résultats des deux années scolaires montre des variations minimales : une légère diminution des signalements dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire II, et une augmentation des cas enregistrés au Cycle d'orientation, ce dont rendent aussi compte les taux d'exposition par niveau d'enseignement (Tableau 9). La baisse du taux d'exposition de l'enseignement secondaire II s'explique à la fois par la petite diminution du nombre de signalements et par l'augmentation des effectifs d'élèves.

Tableau 9 : Taux d'exposition pour chaque niveau d'enseignement (années scolaires 2008-2009 et 2009-2010)

<i>Niveau d'enseignement</i>	<i>2008-2009</i>	<i>2009-2010</i>
	<i>t_e en ‰</i>	<i>t_e en ‰</i>
Enseignement primaire	5.7	5.1
Cycle d'orientation	11.8	13.8
Enseignement postobligatoire	6.5	5.4
Total	7.1	6.9

Les atteintes à autrui constituent la majorité des cas recensés (Tableau 10). Seuls le nombre et la fréquence des atteintes aux biens ont diminué en 2009-2010 comparativement à l'année précédente.

Tableau 10 : Fréquences par catégories d'atteintes (années scolaires 2008-2009 et 2009-2010)

<i>Catégories</i>	<i>2008-2009</i>		<i>2009-2010</i>	
	<i>N</i>	<i>(%)</i>	<i>N</i>	<i>(%)</i>
Atteintes à autrui	276	(58.6)	291	(62.9)
Atteintes aux biens	140	(29.7)	98	(21.2)
Atteintes à la sécurité	37	(7.9)	48	(10.4)
Autres faits	18	(3.8)	26	(5.5)
Total	471	(100.0)	463	(100.0)

Pour conclure

Globalement, nous observons une stabilité quant au nombre d'actes de violence signalés par les établissements des trois niveaux de l'enseignement public genevois. Et comme les effectifs d'élèves ont augmenté, la probabilité théorique pour les élèves d'être confrontés à de la violence en milieu scolaire diminue.

Si ce résultat peut être interprété positivement, le triomphalisme n'est néanmoins pas de mise. D'abord, parce que le taux de participation au recensement SIGNA des établissements a faibli, passant de 86.3% en 2008-2009 à 64.7% en 2009-2010, et qu'il n'est pas possible de connaître les effets de cette baisse de participation sur les résultats SIGNA. Ensuite, parce que malgré la stabilité générale du nombre d'actes recensés, nous constatons une augmentation des atteintes à autrui, c'est-à-dire des actes de violence interpersonnelle directe. Ces atteintes à autrui représentent les quatre cinquièmes des cas recensés au Cycle d'orientation et plus de la moitié des actes signalés dans l'enseignement primaire comme dans l'enseignement postobligatoire. Quant bien même les formes les plus fréquemment enregistrées d'atteintes à autrui ne sont pas les plus violentes, l'accroissement des signalements de certains actes habituellement peu visibles dans ce type de recensement, comme les cas de racket, mérite une attention particulière.

